



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 juillet 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es) :

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-07-261 / PAIEMENT HONORAIRES DE LA BOITE
D'URBANISME -REFONTE PLAN URBANISME**

Sur la proposition du conseiller Jacques. Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu.

- **QUE** soit autorisé le paiement de la facture # 00804 soumise par la boîte d'urbanisme d'un montant de 4541.51 \$ relative à la préparation de la présentation de l'assemblée publique du 22 mai 2024;

Adopté à l'unanimité

.Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce
11 juillet 2024.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier